



FOCUS CONFLIT

Une crise silencieuse au Congo : Les Bantous et les Twas au Tanganyika

Préparé par Geoffroy Groleau, Conseiller Technique Sénior, Unité technique de la gouvernance



Des Bantous et Twas participant à une rencontre communautaire à Kabeke, dans le territoire de Manono au Tanganyika, en mars 2016. Cette rencontre visait à investir une Baraza (ou comité de paix), un conseil de sage composé de sept représentants de chaque communauté.

Photo : Sonia Rolley/RFI

La République Démocratique du Congo (RDC), avec 920 000 nouveaux déplacés en 2016, a surpassé la Syrie comme le pays générant les nouveaux déplacements de population les plus élevés.¹ Ces déplacements sont le résultat de conflits qui se perpétuent au Nord et au Sud Kivu, mais aussi de conflits en phase de croissance rapide dans les provinces du Kasai et du Tanganyika. Afin de promouvoir une meilleure compréhension de certaines des causes d'une crise silencieuse et négligée en RDC, ce Focus Conflit se penche sur l'affrontement interethnique entre la majorité bantoue et la minorité twa au Tanganyika. Ce conflit illustre comment la marginalisation d'un groupe ethnique minoritaire due à la combinaison d'un accès limité aux ressources, de l'exclusion de la prise de décision locale, et de la discrimination systématique, peut mener à la violence et à des déplacements à grande échelle. Ce document examine aussi les opportunités et menaces, et fournit une liste de recommandations pratiques, sous l'angle de la transformation et de la résolution du conflit.

¹ <http://www.internal-displacement.org/global-report/grid2017/pdfs/2017-GRID-DRC-spotlight.pdf>

1. SOMMAIRE

Depuis le milieu de l'année 2016, la violence interethnique entre la majorité bantoue et la minorité twa est entrée dans une phase plus aiguë, et elle affecte maintenant cinq des six territoires de cette province d'environ 2,5 millions de personnes. Entre juillet 2016 et mars 2017, les autorités ont dénombré la destruction de plus de 400 villages, des centaines de morts ou blessés, et le viol de plus de 200 femmes, même si ces statistiques officielles sont certainement sous-estimées.^{2,3} En juillet 2017, ces violences avaient résulté en un déplacement de plus de 557 000 personnes au Tanganyika selon le Bureau de la Coordination humanitaire de l'ONU, ou plus de 22 % de la population de la province.⁴ Autant pour les Bantous que pour les Twas, ce conflit sévère résulte en une insécurité croissante, une réduction de la confiance intercommunautaire, un accès encore plus limité aux services de base et des perturbations importantes à la production agricole et aux moyens de subsistance. Ceci a récemment entraîné une déclaration d'urgence ou de crise alimentaire par le Programme alimentaire mondial dans quatre des six territoires de la province.⁵ Le contexte préexistant, caractérisé par une faible cohésion sociale et une pauvreté généralisée, renforce d'autant plus les impacts négatifs de cette crise.

Ce Focus Conflit présente tout d'abord les facteurs structurels ou de long terme qui sous-tendent cette crise (**section 2**). Ceci comprend le contexte global de la RDC, une vue d'ensemble de la décentralisation et de la gouvernance locale, et le contexte des relations historiques entre les Twas et les Bantous. L'analyse se tourne ensuite vers les facteurs de plus court terme expliquant directement le conflit, qui comprennent l'accès à la terre, la taxation, et la gouvernance locale, en plus de la discrimination systématique envers les Twas (**section 3**). Ceci est complété par une vue d'ensemble de la trajectoire du conflit depuis l'éclatement de la violence en 2012-13, et une présentation des acteurs clés impliqués. Une analyse des principales menaces et opportunités selon une perspective de transformation du conflit est ensuite suivie de recommandations précises visant à favoriser l'atténuation et la résolution de cette crise (**section 4**). Une brève conclusion souligne le rôle clé d'interventions à plus long terme et de celui des autorités congolaises dans la résolution de la crise (**section 5**). Les informations recensées dans le document ont été collectées à travers une revue documentaire et des entretiens avec des informateurs clés conduits à Kalémie durant le mois de mai 2017.

2. LES CAUSES STRUCTURELLES DU CONFLIT

2.1 Le Contexte du pays

La RDC représente le 2^e plus grand pays d'Afrique, avec une superficie équivalente à celle de l'Europe de l'Ouest. Sa population était estimée à 79,7 millions de personnes en 2016, avec un taux de croissance annuel d'environ 3,2 %.⁶ Malgré des richesses minérales et en ressources naturelles significatives, le dernier Indice de développement humain classait la RDC au 176^e rang sur 188 pays. La RDC est également classée comme un état défaillant et parmi les plus faibles du monde selon les Indicateurs mondiaux sur la gouvernance (« Worldwide Governance

² Les chiffres officiels sur les morts et blessés ne sont pas fiables. L'ONU confirmait 150 morts et 200 blessés entre Juillet 2016 et Mars 2017, mais selon plusieurs sources, ces chiffres sous-estiment le bilan réel. (Voir la note 1 du document suivant :

https://www.humanitarianresponse.info/system/files/documents/files/decision_de_financement_-_province_de_tanganyika.pdf)

³ <http://www.radiokapi.net/2017/02/23/actualite/securite/le-conflit-entre-luba-et-pygmees-fait-environ-150-morts-au-tanganyika>

⁴ http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/drc_factsheet_trim2_2017_en.pdf

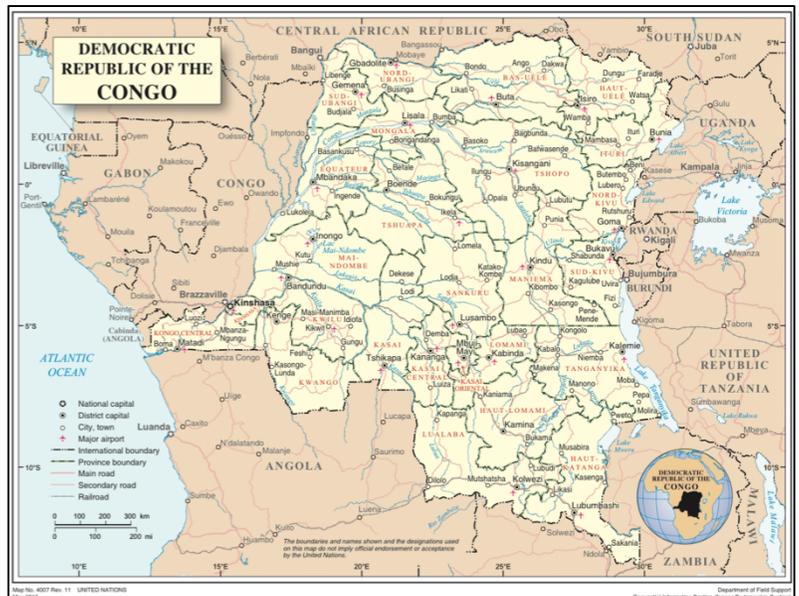
⁵ <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/WFP292612.pdf>

⁶ <http://data.un.org/CountryProfile.aspx?crName=democratic%20republic%20of%20the%20congo>

Indicators ») de la Banque Mondiale. Le pays obtient des mesures particulièrement faibles par rapport à des pays comparables pour trois des six dimensions mesurées par ces indicateurs. Ces trois dimensions concernent : 1) la stabilité politique et l'absence de violence ; 2) l'efficacité du gouvernement ; et 3) l'état de droit.⁷

La situation actuelle de la RDC s'explique en partie par la fin de l'ère Mobutu en 1996-97, qui a été la résultante d'une décennie de déclin économique, politique et social. Ceci a engendré les guerres du Congo, de 1996 à 2002, la période la plus noire pour le pays depuis les années ayant suivi l'indépendance. Ces années de conflits ont entraîné des déplacements massifs et des millions de morts, que ce soit pour cause de violence ou de privations liées au manque de services de santé et d'urgence.⁸ L'Accord de Sun City suivi de l'arrivée du gouvernement de transition en 2003, et de deux rondes d'élections présidentielles et législatives en 2006 et 2011, ont ensuite placé le pays sur une trajectoire de relèvement.

Ce relèvement a mené à une réaffirmation du rôle de l'État congolais et certaines améliorations dans l'accès aux services de base, qui ont été largement soutenues par les bailleurs étrangers. La croissance économique moyenne de 6,7 % du PIB entre 2005 et 2015 - due à la hausse marquée de la valeur des exportations de matières premières - a aussi généré des revenus et des dépenses supplémentaires pour le gouvernement et soutenu cette reprise. Malgré tout, les services demeurent de faible qualité et leur accès, quand les citoyens congolais parviennent à payer les différents frais formels et informels, demeure limité.⁹ De même, malgré la présence de la Mission de l'organisation des Nations unies pour la stabilisation en RDC (MONUSCO), la plus grande opération de maintien de la paix du monde, les conflits locaux demeurent récurrents, particulièrement dans les provinces de l'est. Ceci souligne la faiblesse persistante de l'appareil sécuritaire étatique, et son échec à contrôler pleinement le territoire et à monopoliser l'utilisation de la force.



Plus récemment, le report des élections présidentielles et législatives prévues initialement pour 2016, ainsi que la dégradation attendante du climat politique, entraîne un affaiblissement supplémentaire de l'état de droit, ainsi qu'une hausse des violations des droits de l'homme, de la violence et des déplacements de population.¹⁰ En parallèle, une baisse du prix des matières premières et une réduction de la croissance économique à 2,5 % en 2016 ont causé des compressions significatives au budget national, réduisant encore davantage les gains récents.¹¹

⁷ <http://info.worldbank.org/governance/wqi/index.aspx#home>

⁸ <https://www.rescue.org/report/mortality-democratic-republic-congo-ongoing-crisis>

⁹ <https://www.rescue.org/report/note-de-politiques-et-pratiques-une-meilleure-gestion-et-redevabilite-des-conditions-pour-un>

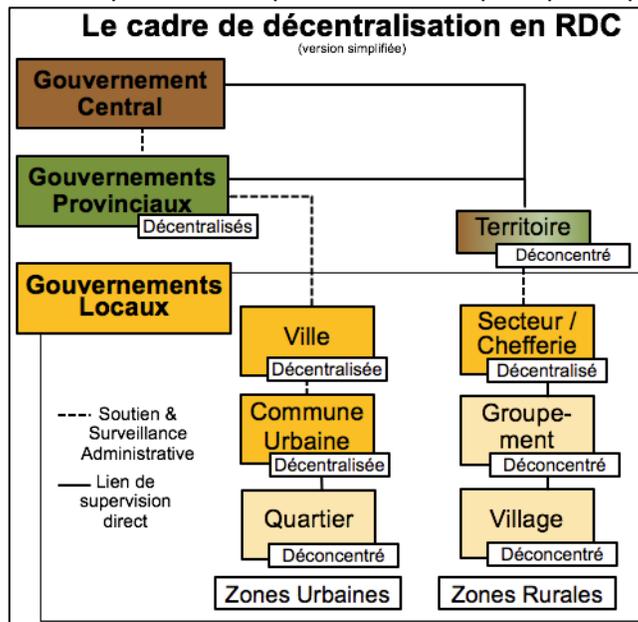
¹⁰ <http://www.irinnews.org/analysis/2017/05/24/congo%E2%80%99s-bad-year-about-get-worse>

¹¹ http://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/01/04/en-rdc-la-crise-est-aussi-economique_5057573_3212.html

C'est dans ce contexte que presque huit Congolais sur dix vivent avec moins de deux dollars par jour.¹² Ils continuent également à avoir un accès limité aux services de base, voient régulièrement leurs moyens de subsistance menacés par l'insécurité, et font face à une diminution de l'espace disponible pour exprimer leurs opinions et griefs de manière pacifique. Ce contexte global du pays influence aussi fortement le contexte du Tanganyika.

2.2 La décentralisation et la gouvernance locale en RDC

En raison du rôle clé de la gouvernance locale dans le conflit entre les Twas et les Bantous, bien comprendre l'architecture de la décentralisation permet d'avoir une perspective plus complète sur le contexte. Tel que décrit dans la constitution de 2006, il existe trois niveaux de gouvernement en RDC : central, provincial et local (ou entités territoriales décentralisées [ETD] dans ce dernier cas). Selon ce cadre, les gouvernements provinciaux et locaux possèdent des pouvoirs autonomes concernant la gestion de responsabilités décentralisées clés, en plus de ressources fiscales propres. En principe, des élections doivent être tenues de façon séquentielle à chaque niveau, mais les élections provinciales n'ont été tenues qu'une seule fois en 2007, alors que les élections locales n'ont jamais eu lieu. En attendant la tenue des élections locales, c'est la présidence qui conserve en pratique le pouvoir de nommer officiellement les dirigeants



des ETD, tout comme la plupart des responsables gouvernementaux. La présidence conserve aussi un large degré d'influence sur les gouvernements provinciaux, étant donné que le mandat des membres des parlements provinciaux continue à être allongé par décret présidentiel depuis 2011. Finalement, nombre de lois et institutions nécessaires à la mise en œuvre complète du cadre de décentralisation ne sont toujours pas en place. En pratique, cela résulte en un cadre institutionnel qui manque de clarté, des transferts fiscaux insuffisants vers les niveaux de gouvernements inférieurs, une faible capacité des gouvernements provinciaux et locaux, et un État qui demeure *de facto* extrêmement centralisé.¹³

Dans les zones rurales, les ETD sont composées de chefferies et de secteurs. Le chef d'une chefferie est sélectionné selon la coutume locale, alors que le chef de secteur est élu.¹⁴ Néanmoins, la présidence conserve présentement le pouvoir de nommer officiellement les chefs des ETD, étant donné que les élections locales n'ont pas eu lieu et que certaines lois et certains règlements ne sont toujours pas appliqués.¹⁵ Au niveau de la structure, les gouvernements locaux sont eux-mêmes divisés en groupements composés de villages (ou localités), qui forment

¹² http://hdr.undp.org/sites/all/themes/hdr_theme/country-notes/COD.pdf, p. 7.

¹³ Pierre Englebert and Emmanuel Kasongo Mungongo, "Misguided and Misdiagnosed: The Failure of Decentralization Reforms in the DR Congo", *African Studies Review*, April 2016, pp. 10.

¹⁴ République Démocratique du Congo, Loi organique n 08/016 du 7 octobre 2008 portant composition et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées et leurs rapports avec les provinces

¹⁵ Pour les chefferies, le gouverneur provincial devrait nommer formellement le chef de chefferie une fois qu'il aura été nommé selon la coutume, selon la Loi de 2015 sur les autorités coutumières (République Démocratique du Congo, DÉCRET-LOI 082 du 2 juillet 1998 portant statut des autorités chargées de l'administration des circonscriptions territoriales)

les entités déconcentrées des ETD. Les chefs de groupements et de villages sont sélectionnés selon les coutumes locales. En principe et selon la Loi sur les autorités coutumières de 2015, suivant leur sélection le chef d'ETD devrait confirmer la nomination du chef de groupement, et celui-ci confirmer la nomination du chef de village.¹⁶ Toutefois, le Président conserve en pratique l'autorité de nommer officiellement les chefs de groupement, suivant la recommandation du ministre de l'Intérieur et des Affaires coutumières.¹⁷ Il devrait aussi être souligné que le premier ministre et l'Administrateur de territoire respectivement, possèdent l'autorité de créer un nouveau groupement ou village.¹⁸ En pratique, la plupart des citoyens congolais vivant dans les zones rurales interagissent avec le chef de village, et parfois le chef de groupement, mais rarement avec le chef de l'ETD. Ceci s'explique par le fait que le chef-lieu d'une ETD peut se trouver à plusieurs dizaines de kilomètres d'un village, dans un contexte où les moyens de transport locaux sont limités.

À l'extérieur des villes et communes, qui représentent les gouvernements locaux dans les zones urbaines (elles-mêmes complétées par leurs propres structures locales déconcentrées au niveau des quartiers), une autre structure clé est le territoire. Le territoire forme une unité administrative géographique qui regroupe un nombre déterminé d'ETD. Il forme une unité déconcentrée des gouvernements central et provincial. Il coordonne le support intersectoriel du gouvernement et remplit le rôle de supervision administrative des ETD situées en milieu rural. Même si le territoire n'est pas une entité autonome, l'Administrateur de territoire, qui est nommé par la Présidence et se rapporte directement au Gouverneur provincial, représente normalement l'acteur gouvernemental le plus influent dans les zones rurales.

Dans le contexte du Tanganyika, exploré en détail plus bas, une implication clé du régime de gouvernance locale actuel est que la présidence demeure impliquée, sinon responsable, de la nomination de la plupart des chefs des autorités locales, que ce soit au niveau de l'ETD, du groupement ou du village. Un autre point important est que le premier ministre peut créer un nouveau groupement et que l'administrateur de territoire peut créer un nouveau village. Ces points jouent un rôle clé dans le conflit analysé plus bas, étant donné l'absence de village twa et de chef de village twa, qui contribue à la marginalisation de cette communauté et a résulté en des actes de violence. Le mode actuel d'application de la décentralisation et la manière dont la gouvernance locale fonctionne en pratique jouent donc un rôle crucial dans le conflit. Ceci souligne en outre que la paix à plus long terme dépendra au moins en partie de la volonté et de la capacité des acteurs nationaux et locaux à résoudre ces problèmes.

2.3 Contexte historique du conflit

Le conflit au Tanganyika est enraciné dans la marginalisation de longue date de tous les groupes ethniques communément dénommés Pygmées en Afrique Centrale, dont les Twas forment l'un des groupes principaux. Les Pygmées étaient les premiers habitants de la RDC, assurant leur subsistance comme chasseurs-cueilleurs nomades dans les zones en marge des savanes et forêts. Cependant, les tribus bantoues, qui dépendaient principalement de l'agriculture pour leur subsistance, commencèrent à migrer vers le bassin du fleuve Congo durant le premier millénaire et repoussèrent graduellement les pygmées vers les zones forestières toujours plus reculées.

¹⁶ République Démocratique du Congo, Loi fixant le statut des chefs coutumiers, Août 2015.

¹⁷ Malheureusement, le conflit à grande échelle secouant actuellement la région du Kasai a été déclenché par le refus des autorités centrales de confirmer la nomination d'un chef de groupement, une conséquence négative directe de la trop grande centralisation des affaires locales en RDC.

¹⁸ République Démocratique du Congo, Loi organique n 10/011 du 18 mai 2010 portant fixation des subdivisions territoriales à l'intérieur des provinces.

Avec le temps, les Bantous commencèrent à exercer leur contrôle sur la terre en établissant des structures de pouvoir tribal héréditaires, hiérarchiques et interreliées qui excluaient les Pygmées.¹⁹ Ces structures tribales ou coutumières sous-tendent toujours à ce jour la configuration des gouvernements locaux en RDC, particulièrement au niveau des groupements et villages, ainsi que dans les chefferies. Ceci explique aussi en bonne partie l'absence de Twa dans les positions de pouvoir au Tanganyika.

Lors de l'époque coloniale et depuis l'indépendance, la coupe des forêts pour l'exploitation du bois, l'agriculture, l'élevage et l'exploitation minière, combinée à la création des parcs naturels, a graduellement poussé les Pygmées hors des forêts. Ceci a déclenché une sédentarisation croissante de ces populations.²⁰ La sédentarisation, accompagnée par une réduction significative de l'accès aux ressources forestières, et d'un accès limité à la terre, a entraîné une pauvreté systématiquement plus élevée pour les populations pygmées relativement à la majorité bantoue. Ceci a mené l'auteur d'une étude de la Banque Mondiale à résumer leur situation de cette manière : « *Pauvres, vulnérables et marginalisés, telle est aujourd'hui la qualification la plus adéquate de la situation des peuples autochtones Pygmées de RDC.*²¹ » Cette pauvreté et vulnérabilité plus élevée caractérise également la situation des Twas au Tanganyika.

3. LES CAUSES CONJONCTURELLES DU CONFLIT, SA TRAJECTOIRE ET SES PRINCIPAUX ACTEURS

3.1 L'accès à la terre, les taxes coutumières et la gouvernance locale

Au Tanganyika, la grande majorité de la population twa est sédentaire ou semi-sédentaire. Les Twas sont typiquement établis près des routes et des villages bantous, où ils peuvent travailler comme journaliers et maintenir un accès partiel aux ressources forestières. Alors que certains Twas ont des champs et pratiquent l'agriculture, le droit à la terre en RDC demeure enraciné dans les pratiques coutumières des chefs bantoues. En conséquence, les Twas ont un accès limité à la terre qui est contingent à l'allocation de celle-ci par les chefs de village bantou en échange d'une taxe coutumière (typiquement une part variable de la récolte annuelle). Les chefs coutumiers bantous collectent aussi des taxes similaires sur les produits de la chasse, de la pêche ou des mines artisanales.²²

Même si l'administrateur de territoire possède l'autorité de créer de nouveaux villages à l'intérieur d'un groupement, aucun village twa n'a été créé à ce jour au Tanganyika. L'absence de villages twas reconnus par les autorités perdure malgré le fait qu'ils représentent 15 % de la population du Tanganyika (ou 375 000 individus), et jusqu'à 35 % de la population des territoires de Nyunzu et Manono.²³ Une part significative de la population de ces deux territoires possède aussi un héritage ethnique mixte twa-bantou. Les Twas ne possèdent donc pas de droits établis à la terre ou de chefs de villages reconnus par l'État. Malgré cela, les chefs de clan twas possèdent de

¹⁹ <http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/394761468247843940/Congo-Republique-Democratique-du-Cadre-strategique-pour-la-preparation-dun-programme-de-developpement-des-Pygmees>, pp. 14-15.

²⁰ http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/docs/ngos/JointNGOsubmission_DRCForTheSession55_fr.pdf, pp. 12-15.

²¹ <http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/394761468247843940/Congo-Republique-Democratique-du-Cadre-strategique-pour-la-preparation-dun-programme-de-developpement-des-Pygmees>, p. 6.

²² <http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/394761468247843940/Congo-Republique-Democratique-du-Cadre-strategique-pour-la-preparation-dun-programme-de-developpement-des-Pygmees>, pp. 17-18.

²³ Les statistiques démographiques sont limitées en RDC. Les statistiques pour la population du Tanganyika et celle des twas proviennent de deux sources: <http://documents.banquemondiale.org/curated/fr/394761468247843940/Congo-Republique-Democratique-du-Cadre-strategique-pour-la-preparation-dun-programme-de-developpement-des-Pygmees>, p. 100; et <http://www.africamuseum.be/museum/research/publications/rmca/online/tanganyika.pdf>, p. 409.

facto un rôle de leadership dans leurs communautés, même s'ils sont placés nominalement sous l'autorité des chefs de villages bantous. Cependant, le manque d'éducation et de statut social des chefs de clan twas hors de leurs communautés réduit leur capacité à influencer les autorités locales.

Le manque de représentation politique locale des Twas conduit à des pratiques et abus de pouvoir de la part des chefs bantous, qui demandent des taxes coutumières plus élevées aux twas que celles typiquement payées par les membres des communautés bantoues. Même lorsque les Twas paient les taxes sur la terre, les chefs bantous peuvent retirer les allocations consenties s'ils trouvent la terre productive. En cas de différends, les chefs de groupements ou d'ETD appuient systématiquement les Bantous. Ces décisions sont aussi typiquement soutenues par les autorités territoriales et provinciales. Ceci a mené au refus de certaines communautés et leaders twas d'acquiescer les taxes coutumières, et parfois déclenché des violences. En parallèle, le manque d'accès à la terre combiné à des techniques agricoles déficientes cause de la malnutrition chronique pour les Twas. Ceci peut engendrer des modes d'adaptation négatifs, incluant le vol de nourriture auprès des Bantous ou encore la prostitution, qui font aussi parfois éclater la violence. Ceci souligne quelques-unes des conséquences de l'exclusion des Twas des processus de décisions locaux, et comment ceci peut directement alimenter le conflit.²⁴ **Les griefs des Twas demeurant sans réponse sur l'accès limité à la terre et la taxation inéquitable, et les structures de gouvernance locale manquant de réactivité devant leurs besoins, représentent certaines des causes clés du conflit qui sont directement liées à certains cas de violences.**²⁵

3.2 La discrimination systématique envers les populations twas

La marginalisation économique et politique de longue date des Twas a aussi été accompagnée par une discrimination et des préjugés systématiques de la part des populations bantoues. Les Twas sont traités comme des citoyens de seconde zone, sinon comme des « sous-hommes ». Ceci est autant une cause qu'une conséquence de leur marginalisation, étant donné leur pauvreté, leur fort taux d'illettrisme, et leur accès limité aux services de base. Les frais de service élevés et les mauvais traitements de la part du personnel des cliniques et écoles en raison de leur ethnicité représentent les principales barrières à cet accès aux services. Les femmes et filles twas sont particulièrement vulnérables dans ce contexte.²⁶ Les villageois bantous empêchent souvent les « sales » twas de collecter l'eau à la même source ou de manger à la même table qu'eux. Les hommes bantous peuvent marier les femmes twas, mais il est interdit aux hommes twas de marier les femmes bantoues. Cette discrimination s'étend aussi aux salaires, étant donné que les Twas reçoivent un salaire inférieur aux Bantous pour le même travail, quand ils ne sont pas soumis au travail forcé. Des discours haineux de la part de certains politiciens et notables, faisant même parfois la promotion de la violence contre les Twas, durcissent les attitudes discriminatoires et attisent le conflit.²⁷ **Des pratiques discriminatoires systématiques à l'encontre des Twas représentent un autre grief clé demeurant sans réponse qui ont directement déclenché des cas de violences, ce qui en fait une cause importante du conflit.**²⁸

²⁴ http://www.sfcg.org/wp-content/uploads/2017/03/Conflict-Scan2_Nyunzu_COD740_Nov2016.pdf, p. 6.

²⁵ Plusieurs des points rapportés dans ce paragraphe ont été obtenus au moyen d'entrevues avec des informateurs clés conduites avec des acteurs humanitaires et de la société civile au Tanganyika en mai 2017.

²⁶ https://www.humanitarianresponse.info/system/files/documents/files/annexe_3.3_etude_approfondie_sur_la_dynamique_des_conflits_inter_et_intracommunautaires_-_g.k.kavusa.pdf, pp. 25-26.

²⁷ http://www.sfcg.org/wp-content/uploads/2017/03/Conflict-Scan2_Nyunzu_COD740_Nov2016.pdf, p.7.

²⁸ Plusieurs des points rapportés dans ce paragraphe ont été obtenus au moyen d'entrevues avec des informateurs clés conduites avec des acteurs humanitaires et de la société civile au Tanganyika en mai 2017.

3.3 La trajectoire du conflit

Le récent conflit violent entre les Bantous et les Twas a éclaté en 2012-13, suivant le refus de ces derniers de rejoindre la rébellion Bakata-Katanga dirigée par les Lubas (une ethnie bantoue). Les Twas coopérèrent plutôt avec les Forces armées de la RDC (FARDC) contre cette rébellion. En parallèle, l'augmentation de l'activisme d'une poignée d'organisations de la société civile (OSC) twa a stimulé les demandes de ces derniers en faveur du respect de leurs droits. Ce sont ces deux facteurs qui ont déclenché les hostilités entre les Twas et les Lubas. L'échec des autorités publiques et des forces de sécurité à intervenir constructivement a entraîné par la suite la formation de milices par les leaders de chacun des côtés, et une série de massacres de représailles dans le territoire de Manono.

La violence a continué à croître entre 2013 et 2015, se propageant à Nyunzu et Kabalo, et provoquant des déplacements de population significatifs.²⁹ Certains des incidents qui ont pris place près de la ville de Nyunzu durant cette période, causant des douzaines de victimes, ont été bien documentés par Human Rights Watch et fournissent des exemples probants de la dynamique du conflit au Tanganyika. Ceci comprend la façon dont le conflit génère des victimes aussi bien twas que bantoues, comment les forces locales de sécurité n'ont pas réussi à protéger un camp de déplacés twas situé aux abords de la ville, et comment les autorités ont tenté de minimiser le nombre de victimes.³⁰ Ces multiples incidents ont déclenché des interventions humanitaires et d'atténuation du conflit, qui ont brièvement stabilisé la situation, tels que l'établissement de comités locaux de paix aux environs de Nyunzu et Manono et l'organisation d'un forum de paix à Nyunzu en décembre 2015 avec le soutien de la MONUSCO. Cependant, ces efforts n'ont pas réussi à atténuer et résoudre les facteurs causant le conflit et la violence a éclaté de nouveau en 2016³¹. Elle s'est ensuite amplifiée en 2017 en s'étendant vers les territoires de Kalémie et Moba et générant encore davantage de déplacements.³² Près de la moitié des déplacés vivent dans des camps et avec la population locale près de Kalémie.³³ Actuellement, les milices twas contrôlent principalement les zones rurales alors que les milices bantoues contrôlent la plupart des zones proches des centres



²⁹ <http://www.radiookapi.net/actualite/2015/05/20/katanga-martin-kobler-choque-par-le-degre-des-violences-entre-pygmees-bantous-nyunzu>

³⁰ <https://www.hrw.org/news/2015/08/11/dr-congo-ethnic-militias-attack-civilians-katanga>

³¹ <http://www.jeuneafrique.com/366313/societe/rd-congo-vingtaine-de-morts-affrontements-entre-pygmees-bantou/>

³² <http://www.radiookapi.net/2017/06/16/actualite/en-bref/tanganyika-plus-de-20-000-deplacés-enregistres-moba>

³³ <https://www.irinnews.org/feature/2017/07/11/displaced-congolese-civilians-sent-back-widening-war>

urbains et des chefs-lieux. Des incidents violents perpétrés par les Twas et les Bantous continuent à être rapportés régulièrement.^{34,35}

3.4 Les acteurs clés

Au niveau local, les chefs de clan et les communautés twas affrontent les chefs de villages et de groupements et les communautés bantoues. Tel qu'expliqué plus haut, le conflit est centré sur le contrôle des ressources locales (c.-à-d. l'accès à la terre et l'utilisation des taxes locales), la représentation politique (c.-à-d. les demandes de reconnaissance de chefs de village twa) et la fin des pratiques discriminatoires. Les autres acteurs clés incluent les chefs d'ETD, de même que les autorités territoriales et provinciales qui supportent généralement les chefs coutumiers Bantous. Ces autorités, malgré des déclarations en faveur de la paix, ne sont pas perçues comme neutres, et tentent souvent de cacher ou minimiser la situation. Les autorités blâment aussi ouvertement les OSC twas d'avoir incité à la violence.³⁶ Le manque de confiance entre les leaders twas et les autorités locales résulte en une participation limitée des Twas dans les initiatives de paix, telles que le récent forum de paix qui s'est tenu à Kalémie en février 2017. Autant les communautés twas que bantoues ont accusé différents acteurs humanitaires ou la MONUSCO de favoriser l'autre partie.

Ainsi, sans des acteurs et des mécanismes de dialogue légitimes et fonctionnels pour gérer efficacement les conflits locaux, des différends concernant les taxes coutumières, l'accès à la terre ou aux services, ou même concernant les mariages, ont fait éclater la violence. Dans ce conflit, les hommes demeurent les principaux auteurs de la violence, alors que la violence contre les femmes du groupe opposé est fréquente et utilisée des deux côtés. Les femmes sont marginalisées autant dans les communautés bantoues que twas, et possèdent une influence limitée sur les décisions communautaires et locales.



Un camp pour les populations déplacées près de la ville de Kalémie au Tanganyika en juillet 2017. Photo : William Clowes/IRIN

³⁴ <http://www.radiookapi.net/2017/07/25/actualite/societe/tanganyika-un-calme-precaire-regne-bendera> &

<http://www.radiookapi.net/2017/07/25/actualite/societe/moba-les-affrontements-entre-larmee-et-une-milice-provoquent-le>

³⁵ La trajectoire globale du conflit a été développée au moyen d'entrevues avec des informateurs clés conduites avec des acteurs humanitaires et de la société civile au Tanganyika en mai 2017, puis complétée par des rapports de presse.

³⁶ <http://www.radiookapi.net/actualite/2014/07/31/katanga-activiste-juge-pour-avoir-appelle-les-pygmees-se-liberer-de-la-dominance-bantoue>

4. OPPORTUNITÉS, MENACES ET RECOMMANDATIONS POUR LA TRANSFORMATION DU CONFLIT

La première priorité au Tanganyika, avec la fourniture de l'aide humanitaire visant à sauver les vies des personnes affectées par la violence et les déplacements, est de travailler à atténuer le conflit et à réduire l'usage de la violence. Ceci nécessite des interventions de plus long terme d'une durée d'au moins deux à trois années. Ces interventions visant la construction de la paix doivent aussi travailler à catalyser et développer les capacités locales à la résolution pacifique des conflits. Les conflits et tensions existent dans toutes les communautés et sociétés. Les problèmes surviennent lorsque les institutions d'une société sont incapables de transformer et résoudre ces conflits avant qu'ils ne s'aggravent et déclenchent la violence. Au Tanganyika, les normes sociales et les structures de gouvernance locale qui excluent la minorité twa réduisent la capacité des institutions locales à gérer pacifiquement les conflits et à prévenir l'usage de la violence. Ceci requiert un travail sur la promotion de normes sociales plus inclusives et équitables, ainsi que des structures de gouvernance locale plus représentatives et réactives. La coexistence pacifique dans la province ne pourra devenir une réalité sans cela.

4.1 Opportunités

Il y existe trois opportunités principales qui peuvent être utilisées afin de promouvoir la coexistence pacifique : 1) un intérêt croissant des autorités et des donateurs envers la résolution du conflit ; 2) des initiatives de financement récentes par certains bailleurs ; et 3) l'absence relative d'arme à feu et des lignes de conflit clairement établies à ce jour. C'est ainsi que l'échelle grandissante du conflit et son impact sur les moyens de subsistance et le bien-être des communautés du Tanganyika ont augmenté la pression sur les autorités locales, provinciales et nationales envers la recherche de solutions durables. La MONUSCO a aussi déployé du personnel supplémentaire à Nyunzu et Kabalo afin de stabiliser la situation, même si ceci n'a pas empêché la violence de s'étendre à d'autres zones.³⁷ La pression en faveur de solutions au conflit a incité le gouvernement provincial à organiser un forum de paix durant le mois de février 2017. Cependant, le manque de confiance envers les autorités gouvernementales a limité la participation des représentants twas, expliquant en partie le biais des recommandations en faveur des positions des chefs bantous. Toutefois, le forum a produit certaines recommandations, malgré leurs limitations, qui pourraient aider à atténuer le conflit. En premier lieu figure celle concernant la reconnaissance de villages et chefs twas (recommandation 7) et celle sur la scolarisation gratuite des enfants twas (recommandation 9). Si les recommandations plus neutres et positives telles que celles citées pouvaient entraîner des actions concrètes par les autorités à court et moyen terme, avec le soutien des autres acteurs nationaux et internationaux présents au Tanganyika, ceci pourrait représenter un important pas en avant vers la coexistence pacifique.³⁸

Étant donné la perturbation à l'agriculture, aux moyens de subsistance, et l'insécurité alimentaire qui en résulte, une intervention « Food for Peace » de USAID qui est au stade de la planification pourrait tenir un rôle de catalyseur important envers la résolution pacifique des conflits. Cette intervention fournira de la nourriture, des activités de nutrition et un soutien aux moyens de subsistance dans les zones affectées par les conflits, en plus d'un travail dans les communautés

³⁷ <http://www.radiokapi.net/2016/11/25/emissions/linvite-du-jour/felix-prosper-basse-parle-des-efforts-de-la-monusco-pour-mettre>

³⁸ République Démocratique du Congo, Rapport des travaux du forum pour la paix, la réconciliation et la cohabitation pacifique entre les communautés pygmée et bantoue dans la province du Tanganyika, Février 2017, pp. 7-14.

en faveur de la cohabitation pacifique. Ceci viendra s'ajouter à l'assistance alimentaire directe du Programme alimentaire mondial pour les populations affectées par les conflits. La prochaine phase du Projet de réponse rapide aux mouvements de population (RRMP) financé par ECHO / UNICEF, qui fournit un appui en santé, eau et hygiène pour les populations déplacées de la province, aidera aussi à la fourniture de services de base visant à sauver des vies en réponse à cette crise. Une autre intervention d'urgence en santé (fournissant notamment un accès gratuit pour tous) financée par USAID/OFDA et focalisant sur les territoires de Nyunzu et Kalémie jouera un rôle clé dans la réponse à la crise. Une question importante, cependant, est de savoir si les ressources mobilisées pour ces interventions humanitaires seront suffisantes pour réaliser des gains durables. Pour toutes ces interventions, la fourniture de l'aide d'une manière neutre et non discriminatoire est aussi une priorité, particulièrement en raison des plaintes récurrentes provenant autant des communautés twas que bantoues.

Malgré la violence et les déplacements à grande échelle au Tanganyika au cours des dernières années, les armes utilisées demeurent généralement limitées aux flèches, machettes et couteaux, ce qui limite le nombre des victimes. L'absence relative d'armes (malgré certains cas récents où des Twas et des Bantous ont été retrouvés avec de telles armes), et les lignes du conflit demeurant clairement établies entre les deux communautés fournissent une bonne opportunité pour des interventions de plus long terme visant la réduction de la violence et l'atténuation de la crise afin de transformer durablement ce conflit. Une telle approche de transformation du conflit pourrait aussi s'appuyer sur la capacité des organisations de la société civile locale qui sont déjà actives dans la construction de la paix, en plus des structures communautaires existantes, qui incluent les comités de développement villageois, les comités de gestion des services de base³⁹, et les comités de paix.

4.2 Menaces

Il existe trois menaces principales à la transformation du conflit : 1) la pauvreté endémique et le manque d'infrastructures et de services de base ; 2) un manque relatif de financement en faveur d'initiatives de résolution du conflit ; et 3) les délais répétés et l'instabilité politique liés aux élections présidentielles. Le Tanganyika souffre d'une pauvreté endémique et d'un manque d'infrastructure et de services de base. Un accès par route limité, en particulier, représente une barrière au commerce et aux interventions humanitaires ou de construction de la paix.⁴⁰ Le Tanganyika est aussi une province nouvellement formée avec une faible capacité, puisqu'elle était auparavant un simple district de la province du Katanga qui a été divisée en quatre provinces distinctes lors du processus de « découpage » en 2015. Les provinces faisaient déjà face à des défis considérables pour remplir leurs responsabilités avant ce « découpage ». Malgré cela, aucune ressource supplémentaire n'a été allouée aux provinces par le niveau central afin d'assurer un minimum de capacité. Le découpage aura donc seulement dilué les ressources et les capacités de gestion et de réponse aux besoins des populations dans les provinces affectées. Dans certains cas, ceci entraîne même davantage d'instabilité et de conflits.⁴¹

Une autre menace est la nature de court terme des interventions humanitaires et de construction de la paix récentes (typiquement moins d'une année) et la disponibilité des ressources pour répondre aux multiples crises en RDC. Ceci veut dire que des investissements d'urgence en santé ne se sont pas focalisés sur l'amélioration des capacités des prestataires de services locaux

³⁹ Particulièrement les comités de santé (CODESA) et les comités de parents (COPA) en éducation.

⁴⁰ <http://www.logcluster.org/map/carte-daccessibilite-des-zones-dactivites-dacted-0>

⁴¹ http://www.irenees.net/bdf_fiche-analyse-1093_fr.html

à mieux répondre aux besoins de la population. De manière similaire, des investissements dans des comités locaux de paix de trop courte durée limitent la capacité de ces comités à gérer durablement les conflits. Pour atteindre leurs objectifs, les interventions visant l'amélioration des attitudes et le changement de comportement au niveau des communautés requièrent des interactions répétées sur la durée. Ceci réduit donc les chances des initiatives de court terme d'avoir plus qu'un effet transitoire. De même, il existe très peu d'initiatives visant à améliorer la capacité des autorités locales, territoriales et provinciales à atténuer les conflits ou à répondre aux causes de long terme du conflit. Par conséquent, si certaines interventions ont rempli des besoins humanitaires criants, très peu ont activement contribué à la prévention et à l'atténuation des conflits dans la province. De fait, si les ressources pour la réponse humanitaire restaient limitées ou venaient à diminuer davantage,⁴² le manque d'attention à ce jour envers les capacités locales ne ferait qu'empirer la situation actuelle.

Les élections présidentielles qui sont toujours attendues et constamment retardées pourraient aussi déstabiliser davantage le Tanganyika. La commission électorale a déjà cité la violence dans la région du Kasai comme un motif pour retarder le processus électoral.⁴³ Davantage de déstabilisation encouragée directement ou indirectement par des politiciens du niveau central pourrait bénéficier aux membres de la majorité présidentielle en retardant encore les élections et leur permettant de rester au pouvoir plus longtemps. Ceci demeure un des risques principaux affectant la RDC et le Tanganyika.⁴⁴ De même, étant donné le rôle central que la présidence conserve dans la nomination de responsables clés au niveau des autorités locales, et de son influence importante sur les gouvernements provinciaux, la motivation réelle des acteurs clés des gouvernements locaux et provinciaux en faveur de la résolution pacifique des conflits demeure incertaine. Le fait que le vice-gouverneur du Tanganyika déclarait récemment qu'il y avait « un calme total dans toute la province » et que le conflit entre les Twas et les Bantous était terminé souligne ce point.⁴⁵ En prenant la somme de ces risques, et en y ajoutant le haut degré de corruption à tous les niveaux et la nature très faible de l'État congolais, ceci révèle des barrières importantes qui pourraient prévenir la résolution pacifique des conflits.⁴⁶

4.3 Recommandations

Pour les donateurs internationaux et les autorités congolaises, répondre adéquatement aux impacts humanitaires de cette crise à grande échelle représente une première étape indispensable. Ceci devrait être fait avec l'objectif de créer suffisamment d'espace pour des interventions de moyen et long terme dédiées à la transformation du conflit et à la coexistence pacifique. En particulier :

- i. Les donateurs internationaux doivent s'assurer qu'ils allouent suffisamment de ressources pour répondre à l'ampleur de la crise humanitaire au Tanganyika. Ceci doit comprendre la fourniture de denrées, de services de santé, d'eau et d'hygiène qui sont nécessaires pour assurer la survie des populations affectées. Cette réponse humanitaire doit aussi être attentive aux principes du « *do no harm* » (« ne pas nuire »).

⁴² <http://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/dr-congo-six-months-year-humanitarian-actors-struggle-scale>

⁴³ <http://www.jeuneafrique.com/mag/459312/politique/rdc-corneille-nangaa-un-calendrier-electoral-precis-sera-publie-avant-decembre/>

⁴⁴ <http://congoresearchgroup.org/arrangement-particulier-les-dessous-dune-fuite-en-avant/>

⁴⁵ <https://www.irinnews.org/feature/2017/07/11/displaced-congolese-civilians-sent-back-widening-war>

⁴⁶ http://www.atlanticcouncil.org/images/publications/Congo_Blues_0512_web.pdf

Dans une deuxième étape parallèle, les donateurs internationaux doivent dédier suffisamment de ressources pour financer des interventions de construction de la paix de plus long terme. Les causes principales du conflit sont enracinées au niveau des communautés. Elles incluent des problèmes liés à l'accès à la terre, les taxes coutumières, le manque de réactivité des structures de gouvernance locale ou la discrimination envers les Twas. Ainsi, tout projet de transformation du conflit qui vise à répondre à ces problèmes doit s'appuyer sur une base locale et se connecter avec des projets focalisant sur les autorités gouvernementales supérieures. Afin d'avoir des résultats durables sur la confiance intercommunautaire et la coexistence pacifique, des interventions au niveau communautaire visant à faire évoluer les normes sociales et ciblant un plus grand nombre de personnes doivent donc être complétées par des interventions se concentrant sur le fonctionnement des institutions (ciblant des responsables clés). Des interventions de construction de la paix au Tanganyika devraient donc comprendre chacune des composantes suivantes :

- ii. Une sensibilisation de la population sur 1) les droits humains fondamentaux reconnus par la constitution congolaise ; et 2) comment résoudre les conflits pacifiquement ;
- iii. Un travail sur la guérison des traumatismes des victimes du conflit et des activités d'autonomisation des femmes afin de notamment répondre aux problèmes liés au genre ;
- iv. Le renforcement du leadership des communautés twas et bantous (connaissance des rôles et responsabilités et des capacités correspondantes) afin de mieux représenter leurs communautés et de s'engager dans la résolution des conflits ;
- v. Le développement de structures locales de dialogue inclusives et représentatives dédiées à la médiation et à la résolution des disputes et assurer un accompagnement de moyen terme adéquat à ces forums ;
- vi. Travailler avec les chefs d'ETD de même que les chefs de villages et de groupement afin de documenter, développer et faire la promotion de normes équitables et transparentes concernant les taxes coutumières et l'accès à la terre.

Comme indiqué plus haut, ces interventions au niveau communautaire devraient être complétées par des interventions visant à développer la capacité des autorités territoriales et provinciales à supporter activement le dialogue intercommunautaire et la résolution pacifique des conflits. Ceci devrait comprendre :

- vii. Un soutien technique afin d'améliorer leur capacité à appuyer et encadrer les responsabilités des gouvernements locaux, y compris l'application de la loi sur les autorités coutumières ;
- viii. Un travail avec les autorités provinciales, territoriales et locales et les leaders communautaires pour identifier des critères permettant la création de nouveaux villages (twas, bantous et mixtes) de même que sur des critères objectifs permettant la sélection de chefs twas dans les villages ;
- ix. Appuyer la capacité des responsables territoriaux et provinciaux clés à contribuer à la médiation et la résolution des conflits.

Dans une troisième étape, et une fois que la crise sera stabilisée, les bailleurs internationaux devraient planifier une transition de l'aide humanitaire vers des interventions de développement de plus long terme répondant à la pauvreté, l'accès limité aux services de base et l'exclusion au

Tanganyika. Ceci impliquerait de travailler étroitement avec les gouvernements locaux, le gouvernement provincial et le gouvernement central, dans le cadre des interventions suivantes :

- x. Des initiatives de développement local dirigées par les communautés fournissant un dividende de paix tout en rendant les gouvernements locaux plus réactifs et redevables envers leurs populations ;
- xi. Un soutien organisationnel et technique aux prestataires de services, aux gouvernements locaux et au gouvernement provincial afin de permettre une meilleure réponse aux besoins des populations ;
- xii. Des interventions en agriculture et sur les chaînes de valeur associées visant à améliorer les opportunités de subsistance de la population, en particulier des initiatives visant les twas et les femmes.

Enfin, de manière à assurer la présence de gouvernements plus représentatifs à tous les niveaux, le gouvernement congolais doit prioriser la tenue d'élections libres et impartiales, dès que matériellement et logistiquement possible. Assurer la mise en œuvre du cadre de décentralisation et clarifier les rôles et responsabilités des différents niveaux de gouvernement devraient aussi être des priorités. Ceci aiderait à affiner un cadre institutionnel qui manque présentement de clarté et améliorerait la gouvernance et la redevabilité aux niveaux local, provincial et national. En particulier, ceci devrait comprendre un engagement du gouvernement congolais en faveur des mesures suivantes :

- xiii. La conduite prioritaire d'élections présidentielles et législatives libres et impartiales afin de stabiliser le contexte politique national de la RDC ;
- xiv. La tenue d'élections locales et provinciales libres et impartiales dès que logistiquement possible suivant la tenue des élections nationales ;
- xv. La finalisation et l'application du cadre de la décentralisation prévu dans la constitution de 2006 et la mise en œuvre effective de la Loi de 2015 sur les autorités coutumières.

Ces mesures sur les élections et la décentralisation demanderaient un support significatif de la communauté internationale afin d'accompagner leur mise en œuvre, mais elles demandent en premier lieu de la volonté politique de la part des autorités congolaises afin de briser le statu quo. Ceci demeure à ce jour la barrière principale aux réformes dans le pays, même lorsque les questions de manque de ressources et de capacité sont considérées. De même, s'assurer que les communautés locales ont le pouvoir de choisir leurs leaders locaux au moyen d'élections régulières permettrait la formation d'autorités locales plus représentatives et réactives, ce qui aiderait dans plusieurs cas à mieux gérer les conflits.

5. CONCLUSION

Ce Focus Conflit souligne que la construction de la paix à long terme en RDC demande de répondre aux causes qui proviennent simultanément des membres des communautés, de leurs leaders, et des autorités congolaises à différents niveaux. Plusieurs de ces causes sont intégrées à des normes sociales qui se manifestent par les attitudes et comportements des membres des communautés. D'autres causes se manifestent par des institutions qui manquent de réactivité et ne remplissent pas leurs rôles. **Des interventions humanitaires ou de courts termes ne peuvent parvenir à répondre à ces causes. Plutôt, des interventions adaptatives de plus**

long terme sont nécessaires afin de répondre de manière flexible à la dynamique d'un tel conflit dans le temps et en venir à favoriser sa résolution. C'est ce type d'intervention de plus long terme qui est nécessaire pour stabiliser et améliorer la situation au Tanganyika, une province négligée qui se trouve au cœur d'une crise silencieuse.

De plus, le rôle des autorités congolaises à tous les niveaux, ainsi que leur volonté de réellement soutenir la transformation des conflits et la construction de la paix, demeurera la contrainte la plus significative ou le facteur facilitant la construction de la paix au Tanganyika. Sur ce point, il y a déjà des exemples d'autorités locales et de responsables gouvernementaux qui ont adopté une attitude plus constructive. Ils réalisent que la coexistence pacifique demande plus de respect pour les droits humains, plus de dialogue et une meilleure compréhension des griefs des deux côtés du conflit. Il sera d'ailleurs crucial pour toute intervention d'identifier et de travailler avec ces acteurs. Une bonne illustration de cette attitude provient de l'ancien ministre de l'Intérieur du Katanga :

« Les Pygmées considèrent qu'ils vivaient dans une situation d'apartheid. Ce conflit ne se terminera pas aujourd'hui ou demain. Il représente un mouvement pour l'émancipation d'un peuple. Nous ne pourrions stopper ce mouvement, mais il doit être mieux canalisé. Une des solutions est d'améliorer l'accès à l'éducation et à la terre pour les Pygmées. Ils forment un peuple nomade qui vivait dans les forêts comme chasseurs, mais avec les changements dans les écosystèmes, ils ont commencé à s'établir dans des villages. Présentement, ils sont traités comme des sous-hommes et sont forcés de travailler pour les Lubas. »⁴⁷

Comme c'est souvent le cas en RDC, le support des donateurs internationaux jouera un rôle stratégique afin de déclencher un changement des attitudes de la part des acteurs clés au Tanganyika, que ce soit au niveau communautaire, au niveau des autorités locales, ou du gouvernement provincial. Des changements de comportements et des actions concrètes de la part des acteurs gouvernementaux qui s'alignent avec ces changements d'attitudes seront aussi fondamentaux à l'établissement de la paix dans la province.

QUI NOUS SOMMES

La mission de l'**International Rescue Committee (IRC)** est d'aider les personnes dont les vies et les moyens de subsistance sont ébranlés par les conflits et les catastrophes à survivre, se relever, et prendre en main leur avenir. L'IRC deviendra le chef de file du domaine humanitaire en mettant en œuvre des programmes efficaces à fort impact en faveur des personnes affectées par les crises, et en utilisant notre savoir et notre expérience pour façonner les politiques et les pratiques du secteur.

Tous les programmes de l'IRC sont développés pour réaliser des changements significatifs dans la santé, la sûreté, l'éducation, le bien-être économique et le pouvoir des personnes que nous servons. L'**Unité technique de la gouvernance**, faisant partie du **Département des politiques et pratiques**, travaille pour s'assurer que les personnes possèdent une voix sur la manière dont leurs sociétés sont gérées et gouvernées aux niveaux communautaires et locaux. Nous travaillons de plus pour nous assurer que les personnes que nous servons ont le pouvoir d'influencer la qualité des services qu'ils reçoivent et qu'elles peuvent regagner le contrôle sur leurs vies.

⁴⁷ <https://www.hrw.org/news/2015/08/11/dr-congo-ethnic-militias-attack-civilians-katanga>